

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document BE-BIO-05.056-0000678.2026.001				I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom Dekeyser Pierre-Henri Adresse 6 chemin de la Bataille de Bouvines 7522 Tournai Pays Belgique		Code ISO BE		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité Comité du Lait (BE-BIO-05) Adresse Route de Herve 104, 4651, Battice Pays Belgique		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Production 						
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion 						
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
	I.7 Date, lieu Date 05 janvier 2026 09:39:05 +01 (CET) Lieu Battice (BE)			I.8 Validité Certificat valable du 05/01/2026 au 05/04/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	Bovins	Biologique	
	Lait	Biologique	
	Herbe et foin	Biologique	
	Noix	Biologique	
	Pommes	Biologique	
	Poires	Biologique	
	Prunes	Biologique	
	Froment d'hiver	Biologique	
	Épeautre d'hiver	Biologique	
	Triticale d'hiver	Biologique	
	Mais ensilage	Biologique	
	Mélange légumineuses (fétuque, fléole, luzerne, trèfle)	Biologique	
	mais	Biologique	
	betteraves fourragère	Biologique	
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs.		
	Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	Bataille de Bouvine 6, 7522 Marquain	Production	Elevage de bovins avec une production de Lait, de fourrage, de fruit et de grande culture.
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
	Nom de l'organisme d'accréditation	Belac	
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://ng3.economie.fgov.be/NI/belac/prodcert/scope_pdf/262-PROD.pdf	
	II.9 Autres informations		